



MORIN-HEIGHTS
1855

Municipalité de Morin-Heights

Service de l'urbanisme et de l'environnement

567, chemin du Village

Morin-Heights (Québec) J0R 1H0

Tél : 450 226-3232, poste 115

Courriel : service.urbanisme@morinheights.com

Procuration

Seul le propriétaire d'un immeuble visé peut signer les documents relatifs aux demandes de permis et certificats d'autorisations. Le propriétaire peut cependant mandater une autre personne pour signer et payer en son nom à l'aide d'une procuration écrite.

PROPRIÉTAIRE

Prénom		Nom			
Prénom		Nom			
Compagnie					
Adresse		Ville		Code postal	
Téléphone 1		Téléphone 2			
Courriel					

OBJET DE LA PROCURATION

Je, _____, soussigné et propriétaire de l'immeuble situé au :

Propriétaire

_____, autorise _____

Adresse et/ou n° lot

Prénom, Nom et/ou Compagnie

à : Faire une demande de permis

Autre :

Signer les permis émis

Payer les permis émis

SIGNATURE

Propriétaire

Date

Une fois le formulaire complété, veuillez l'imprimer, le signer et nous le faire parvenir.

Cette procuration est valide pour une durée d'un (1) an à compter de la date de signature.